

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

No. de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LYSTER**

Procès-verbal du
6 février 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 6 février 2017 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert, Christian Marcoux et David Boissonneault, et la conseillère Geneviève Ruel, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour du
6 février 2017

**ORDRE DU JOUR
Séance ordinaire du 6 février 2017**

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 6.1 Présentation des comptes
 - 6.2 Adoption du règlement 328 définissant le programme d'aide pour favoriser l'installation d'équipements à faible débit
 - 6.3 Formation FQM pour les élus
 - 6.4 Annulation solde résiduaire Règlement d'emprunt 326 pour la rue Huard
 - 6.5 Adoption de la «Politique sur l'utilisation des cartes de crédit»
 - 6.6 Consentement pour une servitude (reporté)
 - 6.7 Amendement de l'entente avec Hydro-Québec pour le déploiement de borne de recharge pour véhicule électrique
 - 6.8 Offre d'achat pour un terrain
- 7 *TRANSPORT*
 - 7.1 Proposition de SEBCI pour l'abat poussière
- 8 *HYGIENE DU MILIEU*
 - 8.1 Liste des saisonniers
- 9 *LOISIRS ET CULTURE*
 - 9.1 Commandite pour le tournoi Rêves d'enfants
 - 9.2 Contrat avec Royal Pyrotechnie
- 10 *CORRESPONDANCE*
 - 10.1 Journée de la persévérance scolaire
- 11 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 12 *VARIA*
 - 12.1 Demande d'aide financière Association des personnes handicapées de l'Érable
 - 12.2 Appui au projet de loi C-323 : crédit d'impôt pour la réhabilitation de propriétés historiques
 - 12.3 Demande d'appui pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif
- 13 *LEVEE DE LA SEANCE*

Ouverture de la
séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

028-02-2017
Adoption de
l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

029-02-2017
Inversion des
points à l'ordre

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

du jour

QUE les points à l'ordre du jour soient inversés au besoin par le maire.

ADOPTÉE

030-02-2017
Adoption du
procès-verbal

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 16 janvier 2017 soit adopté.

ADOPTÉE

031-02-2017
Présentation des
comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 13808 à 13831	109 140.66 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale	85 649.16 \$
Grand total des paiements	194 789.82 \$

ADOPTÉE

032-02-2017
Adoption du
règlement 328
définissant le
programme
d'aide pour
favoriser
l'installation
d'équipements à
faible débit

ATTENDU que tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement 328 plus de deux jours juridiques avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code Municipal ;

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement 328 définissant le programme d'aide pour favoriser l'installation d'équipements à faible débit.

ADOPTÉE

033-02-2017
Formation FQM
pour les élus

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le maire à participer à la formation de la FQM «Se connaître : développement du leader» qui sera offerte en ligne le 13 mars prochain. La somme requise de 385\$ avant taxes sera puisée au poste (02 11000 454).

ADOPTÉE

034-02-2017
Annulation d'un
solde résiduaire
pour le
règlement
d'emprunt 326
pour la rue
Huard

ATTENDU QUE la Municipalité de Lyster a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 326 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 452 800\$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectué ;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 172 200\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 326 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement numéro 326 soit réduit de 625 000\$ à 452 800\$.

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

035-02-2017
Adoption de la
«Politique sur
l'utilisation des
cartes de crédit»

ATTENDU que le conseil municipal a approuvé que deux employés de la municipalité soit en possession d'une carte de crédit ;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite se doter d'une politique sur l'utilisation des cartes de crédit afin d'encadrer les titulaires de cartes ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte la «Politique sur l'utilisation des cartes de crédit».

ADOPTÉE

036-02-2017
Amendement de
l'entente avec
Hydro-Québec
pour le
déploiement de
borne de
recharge pour
véhicule
électrique

ATTENDU QUE la Municipalité de Lyster a adhéré à l'«Entente de partenariat pour le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques» avec Hydro-Québec pour l'implantation d'une borne de recharge alimentée par le Circuit électrique d'Hydro-Québec ;

ATTENDU QU'Hydro-Québec propose un amendement à l'entente ;

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster accepte l'amendement numéro 1 à l'«Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques» et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Suzy Côté, à agir à titre de représentant de la municipalité et à signer l'amendement.

ADOPTÉE

037-02-2017
Offre d'achat
d'un terrain

ATTENDU l'offre d'achat de Monsieur Jean-Claude Turcot pour une partie du lot 14-30 du rang 6, cadastre du Canton de Nelson, appartenant à la municipalité, pour une somme 1 500\$;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la vente à Monsieur Jean-Claude Turcot d'une partie du lot 14-30 du rang 6, cadastre du Canton de Nelson au coût de 1 500\$ plus les taxes applicables, s'il y a lieu ;

QUE les équipements qui sont actuellement sur le terrain, soit le banc de parc et la poubelle, demeurent la propriété de la municipalité et seront retirés dès que possible après la fonte des neiges ;

QUE le maire et la directrice générale soient tous les deux autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires ou utiles au terrain vendu.

ADOPTÉE

038-02-2017
Proposition de
SEBCI pour
l'abat-poussière

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte la proposition de SEBCI pour l'épandage et le transport d'abat-poussière au prix de 0.270\$/litre avant taxes pour la saison 2017.

ADOPTÉE

039-02-2017
Liste des
saisonniers

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

QUE le conseil municipal autorise, selon le règlement 108, que les immeubles suivants soient reconnus comme usagers saisonniers et bénéficient d'un tarif réduit, soit 50% du tarif de base applicable, pour le service d'aqueduc et d'égout pour la taxation annuelle 2017 :

2540 rue Bécancour
 2560 rue Bécancour
 760 rue Laurier
 795 rue Laurier
 845 Chemin Pennington
 104 rue Simoneau

ADOPTÉE

040-02-2017
 Commandite
 pour le tournoi
 Rêves d'enfants

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde une commandite de 70% sur le coût de la location pour le tournoi Rêves d'enfants qui se tiendra les 24-25-26 mars 2017.

ADOPTÉE

041-02-2017
 Contrat avec
 Royal
 Pyrotechnie

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte la proposition de contrat de 3 ans de la compagnie Royal Pyrotechnie pour les feux d'artifice de la Fête de la famille, au coût de 5 500\$ plus taxes annuellement pour les années 2017-2018-2019.

ADOPTÉE

Période de
 questions

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

042-02-2017
 Demande d'aide
 financière
 Association des
 personnes
 handicapées de
 l'Érable inc.

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 200\$ en appui financier à l'Association des personnes handicapées de l'Érable inc. La somme sera puisée au poste Dons-commandites diverses (02 19000 999).

ADOPTÉE

043-02-2017
 Appui au projet
 de loi C-323 :
 crédit d'impôt
 pour la
 réhabilitation des
 propriétés
 historiques

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal demande au député fédéral de la circonscription Mégantic-L'Érable, M. Luc Berthold, de voter pour le projet de loi C-323 présenté par l'honorable Peter Van Loan, député et porte-parole de l'opposition officielle pour le patrimoine canadien et les lieux historiques nationaux, pour la mise en place d'un crédit d'impôt de 20% applicable aux travaux visant la réhabilitation d'édifices patrimoniaux désignés ainsi que d'un mécanisme d'amortissement accéléré applicable aux dépenses consacrées à ces édifices.

QUE la présente résolution soit transmise au député fédéral de la circonscription, M. Luc Berthold.

ADOPTÉE

044-02-2017
 Demande
 d'appui pour la
 poursuite des
 investissements
 qui favorisent un
 mode de vie sain
 et actif

ATTENDU qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population ;

ATTENDU que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux ;

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

ATTENDU que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents ;

ATTENDU que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc. ;

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal signifie son appui au *Regroupement pour un Québec en santé*, et à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme ;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre ;
2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

QUE le conseil municipal achemine copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE cette séance soit levée à 20 h 19.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

045-02-2017
Levée de la
séance

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 6^e jour de février 2017.

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière